

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE NEUFCHATEAU

Le mardi 3 mars 2026 à 10H00,

**MAISON DE VILLAGE DE GEMBES
RUE DES ECOLES 31
6929 GEMBES**

aura lieu la

**VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS DE
COUPES DE BOIS
LOT PAR LOT
EXERCICE 2027**

*dans les forêts communales de BERTRIX, BOUILLON, DAVERDISSE,
HERBEUMONT, LIBIN, LIBRAMONT, NEUFCHATEAU, PALISEUL, SAINT-
HUBERT, VAUX-SUR-SÛRE et WELLIN,*

et dans les forêts des Fabriques d'Eglise de OPONT et ROCHEHAUT

**Les lots non attribués lors de cette vente seront remis en vente par
soumissions sans autre forme de publicité au siège de la Direction de
Neufchâteau (Date, heure et adresse page 2 article 1)**

1. Application du régime forfaitaire de la T.V.A. avec un taux fixé selon l'article 22 du cahier général des charges.
2. Catalogues disponibles à la Direction de Neufchâteau.
3. Une carte de situation des lots est disponible sur simple demande auprès de l'Agent des Forêts ou du Cantonnement concernés



- A la requête de Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de **BERTRIX, BOUILLON, DAVERDISSE, HERBEUMONT, LIBIN, LIBRAMONT, NEUFCHATEAU, PALISEUL, SAINT-HUBERT, VAUX-SUR-SÛRE et WELLIN**,

et des Présidents des Fabriques d'Eglise de **OPONT et ROCHEHAUT**, en présence du/des Receveur(s)/Directeur(s) financier(s) respectif(s),

il sera procédé :

**Le mardi 3 mars 2026,
à 10h00 du matin,**

**à la Maison de village de Gembes
Rue des Ecoles 31 à 6929 GEMBES**

à la vente publique des coupes de bois marquées dans les forêts communales **de BERTRIX, BOUILLON, DAVERDISSE, HERBEUMONT, LIBIN, LIBRAMONT, NEUFCHÂTEAU, PALISEUL, SAINT-HUBERT, VAUX-SUR-SÛRE et WELLIN**,
et dans les forêts des Fabriques d'Eglise de **OPONT et ROCHEHAUT**

**VOLUME TOTAL DES ARBRES
MIS EN VENTE :**

18 005 m³ de résineux

92 m³ de feuillus

En 40 lots

Les bois vendus bénéficient de la certification PEFC

CONDITIONS DE VENTE

La vente des coupes de l'exercice 2027 a lieu :

- a) - aux clauses et conditions du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne du 27/05/2009 (annexe 5 modifiée en date du 7 juillet 2016 – M.B 07/09/2016)

Une promesse de caution bancaire **suffisante** doit être déposée avant l'ouverture des soumissions du lot.

- b) aux clauses particulières suivantes :

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier des charges, la vente sera faite par soumissions écrites lot par lot.

Tous les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique qui aura lieu **le jeudi 19 mars 2026 à 10 heures** dans les locaux de la Direction du Département de la Nature et des Forêts à 6840 NEUFCHATEAU, Chaussée d'Arlon 50/1 – 2^{ème} étage (salle de réunion).

Article 2 : Rappels d'imposition du cahier général des charges

2.1 Code forestier

Il est rappelé que la présente vente est régie par le Code forestier du 15 juillet 2008 et le Cahier des charges visé à l'article 78 du même Code (AGW du 27/05/2009).

2.2 Soumissions

1) soit sous pli recommandé

1.1) pour la vente du **mardi 3 mars 2026** les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser à

Monsieur le Directeur à Neufchâteau
Département de la Nature et des Forêts,
Chaussée d'Arlon 50/1 à 6840 NEUFCHATEAU

Elles devront parvenir pour le **lundi 2 mars 2026 16h00 au plus tard**

1.2) Pour tous les lots retirés en première séance et remis en adjudication le **jeudi 19 mars 2026 à 10 heures**, les soumissions seront à adresser à :

Monsieur le Directeur à Neufchâteau
Département de la Nature et des Forêts,
Chaussée d'Arlon 50/1 à 6840 NEUFCHATEAU

Elles devront parvenir pour le **mercredi 18 mars 2026 16h00 au plus tard**

2) soit être remises en mains propres au Président de la vente en séance après l'annonce du lot.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.

Les soumissions seront placées sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention suivante : "Vente du 18 mars 2025 - soumissions".

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant (cfr Art. 19), à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (Art. 17).

Les offres seront faites uniquement par lots séparés. La vente se déroulera dans l'ordre du catalogue de vente et l'ouverture des soumissions se fera **lot par lot**. Toute soumission pour lots groupés sera exclue (sauf mention particulière au bas des lots). La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises, frais et TVA compris.

2.3 Montants des indemnités de prorogation des délais d'exploitation (art.31§2)

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique il s'agit d'une procédure exceptionnelle. Elle peut être accordée ou refusée.

L'acheteur qui n'a pas pu terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange dans les délais prévus, doit demander une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe.

La prorogation du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

La demande, précisant le délai demandé, est adressée au Chef de cantonnement, au plus tard **quinze jours avant l'expiration du délai normalement prévu**. La décision est prise par le Directeur.

Le Directeur notifie sa décision contenant les frais de prorogation au Receveur régional / Directeur financier communal ainsi qu'à l'acheteur. Le Receveur régional / Directeur financier communal transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16 ou à l'application de l'article 33 s'il y a lieu.

2.3.1.: Indemnité d'abattage (art.31§3.1)

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation prévu par l'article 31§1. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité d'abattage est effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité d'abattage visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité d'abattage est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot. Pour les bois abattus mais non vidangés aux échéances prévues à l'article 31 §1, l'indemnité de vidange prévue à l'article 31§3.2 s'ajoute à l'indemnité d'abattage pour les surfaces concernées.

Au-delà d'une année de retard par rapport à l'expiration du délai initial d'abattage, les taux sont majorés de 100 %. Il ne peut être accordé que deux années de prolongation, sauf instruction contraire notifiée par l'Administration centrale en fonction de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des ventes qui ont lieu entre le 1er janvier et le 30 juin, il ne peut être accordé qu'une seule année de prorogation.

Dans le cas de vente avec mesusage après abattage (m³ abattus), les taux sont à appliquer à la valeur estimée ; mais une rectification peut être faite si la différence de valeur après abattage excède 10 %.

Dans le cas de l'application de l'article 87 du Code forestier, l'indemnité liée à l'ultime délai de 2 mois est de 8 % si au moins un an de prorogation de délai d'exploitation a déjà été octroyé

2.3.2.: Indemnité de vidange (art.31§3.2)

Si à l'expiration du délai d'exploitation prévu par l'article 31§1, il reste des bois abattus mais non vidangés, l'acheteur est redevable d'une indemnité de vidange fixée forfaitairement à 370,00 € par hectare et par année de retard. Le paiement de l'indemnité de vidange est effectué anticipativement au début de chaque année. Toute année commencée est due intégralement.

Sur le parterre des mises à blanc et des zones à régénérer par plantation ou par voie naturelle, l'indemnité de vidange est réclamée à partir de la première année. La surface à prendre en considération est celle de la partie de la coupe à régénérer qui est occupée par les bois non vidangés.

Dans toutes les autres situations (éclaircies, bois débusqués des mises à blanc), l'indemnité de vidange n'est réclamée qu'à partir du début de la seconde année qui suit l'expiration du délai d'exploitation. La surface à prendre en considération est celle de la coupe d'éclaircie.

2.3.3. : Indemnité de stockage (art.34)

Indépendamment des éventuelles indemnités visées par l'article 31, tout stockage sur la propriété du vendeur au-delà du délai d'exploitation doit être autorisé par le Chef de cantonnement, qui en fixe les conditions, contre paiement d'une indemnité de stockage. Le montant de cette indemnité est fixé à 0,75 € par m³ et par mois, les trois premiers mois étant gratuits. Le volume à prendre en considération est celui qui est encore stocké sur la propriété du vendeur au moment où l'indemnité devient exigible.

2.4 Bois chablis et scolytés dans les coupes en exploitation (art.24)

S'ils sont remis à l'adjudicataire, les chablis et bois scolytés sont facturés comme suit :

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts,
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts,
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.

2.5 Documents joints.

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire pour éviter des confusions avec les années précédentes

Article 3 : Conditions d'exploitation.

Sans préjudice des autres dispositions mentionnées au cahier général des charges, sont notamment d'application les conditions d'exploitation suivantes :

3.1 Tous les arbres délivrés doivent être abattus à ras de terre et enlevés (art. 35 et 36).

3.2 Toutes les précautions utiles pour éviter d'endommager les recrûs - y compris le déplacement de rémanents pour des raisons sylvicoles - les plantations et les arbres réservés doivent être prises. Il est interdit de déposer des bois, grumes ou stères contre les arbres non délivrés et dans les parties régénérées (art.38§1).

3.3 Toute façon d'exploiter qui occasionne des dégâts doit être immédiatement et spontanément arrêtée même sans intervention de l'Agent des forêts responsable du triage (art.43).

3.4 Les dégâts occasionnés donnent lieu au paiement de dommages-intérêts ou à réparation suivant le cas. Ils sont estimés par le Service forestier et réclamés par le propriétaire (art.44).

3.5 Les acheteurs doivent abattre et exploiter les coupes de manière à laisser constamment les chemins libres d'accès aux véhicules (art.39§1).

Le traînage des arbres sur les chemins consolidés, empierrés ou asphaltés est formellement interdit (art.39§2).

3.6 Le débusquage/débardage au cheval peut être imposé comme mode d'exploitation (art.42).

3.7 La circulation d'engins peut être interdite dans les zones de source et de captage. Ces zones sont délimitées sur place et précisées dans le procès-verbal d'état des lieux avant exploitation (art.42).

3.8 L'exploitation sur lit de branche et/ou via les cloisonnements existants ou non peut être imposée. (art. 38§3)

3.9 Les délais d'exploitation sont :

3.9.1 Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :

Abattage et vidange : 31/12/2027 (y compris ravalement des souches).

3.9.2 Chablis feuillus : abattage et vidange : 30/09/2026

3.9.3 Chablis et scolytés résineux : abattage et vidange : 31/05/2026

Article 4 : Conditions particulières

Les conditions particulières propres à chacun des lots sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 5 : Itinéraires balisés

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 6 : Propreté - Certification PEFC – Natura 2000

Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des déchets en forêt (emballages divers, pièces de machines, huiles, carburants etc...) et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT, sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

La forêt communale/domaniale est certifiée PEFC. Cela signifie que le propriétaire s'engage à pratiquer une gestion durable et respectueuse de l'écosystème forestier. Afin de conserver cette certification, le propriétaire et le DNF sont tenus de faire respecter les règles d'exploitation prévues par le Code forestier et le Cahier des Charges.

Certains compartiments sont classés Natura 2000. Cela signifie qu'ils contiennent des espèces ou des habitats sensibles et hautement protégés. Nous vous demandons d'y redoubler de précautions afin de ne pas les détériorer.

Article 7 : Circulaire "Grands vents"

En fonction des seuils de référence (jaune/orange/rouge) émis par l'Institut Royal Météorologique (IRM) :

- Il est déconseillé d'effectuer des travaux en forêt en cas d'alerte jaune
- Il est interdit d'effectuer des travaux en forêt en cas d'alerte orange ou rouge.

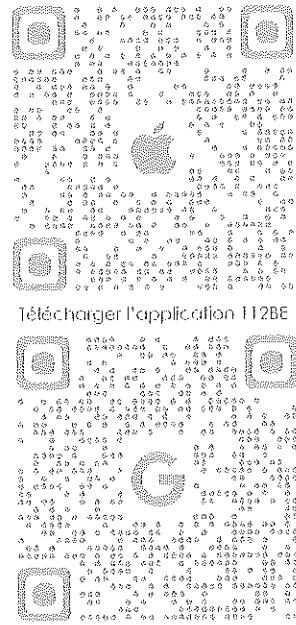
FICHE DE SÉCURITÉ

Conseils de sécurité pour les interventions en forêt



Les bons réflexes avant de se rendre en forêt

- Assurez-vous d'avoir obtenu l'accord du propriétaire et/ou du gestionnaire forestier.
- Installez l'application 112BE, qui permet de contacter directement les secours et communiquer votre localisation précise.
- Prévenez une personne de votre lieu d'intervention et de votre heure de retour.
- Vérifiez votre matériel avant le départ (essence, huile, tension et affûtage de la chaîne, fonctionnement du frein de chaîne...).
- Travaillez à deux si possible.
- Gardez toujours sur vous un téléphone portable chargé.
- Garez votre véhicule de manière à pouvoir partir rapidement.
- Utilisez l'Équipement de Protection Individuels (EPI) complet.



Télécharger l'application 112BE



Protection auditive

Casque avec visière
(ou casque avec lunettes de protection)

Veste forestière recouvrant complètement le buste

Gants anti-coupure

Pantalon anti-coupure

Chaussures de sécurité antidérapantes

En cas d'accident

- **Sécurisez la zone : coupez la tronçonneuse et éliminez tout risque d'accident supplémentaire.** Evacuez tous les blessés en cas de danger imminent.
- **Évaluez la situation : en cas d'hémorragie importante, appliquez une compression manuelle et posez un garrot si nécessaire.** Préparez ensuite les informations pour l'appel d'urgence : lieu précis, type d'accident, nombre et gravité des blessés.
- **Alertez les secours : contactez le 112** (en utilisant l'application 112BE pour que les secours puissent vous localiser en forêt) et communiquez clairement les informations recueillies.
- **Secourez en toute sécurité : prodiguez les premiers soins** dans la mesure du possible, sans déplacer un blessé grave **sauf en cas de danger imminent.**
- **Maintenez le contact avec les secours : restez disponible et suivez leurs instructions jusqu'à leur arrivée.**

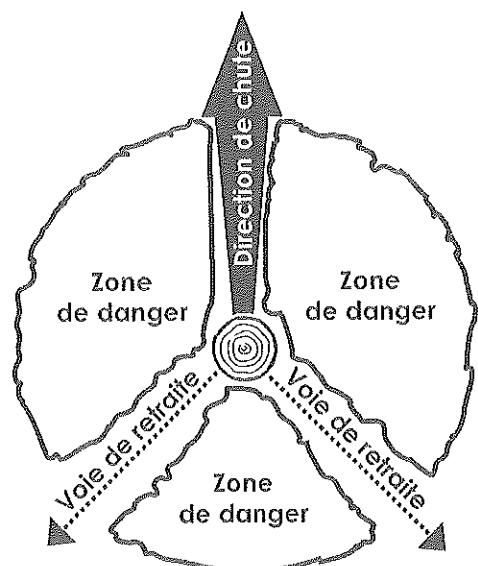
Utilisation d'outils forestiers légers

Conditions de travail

- Travaillez sur un terrain stable et toujours au sol.
- Tenez l'outil fermement à deux mains.
- Éteignez le moteur lors de tout déplacement ou avant toute manipulation.

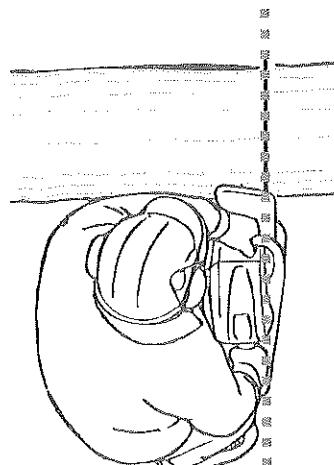
Tronçonneuse

- Évitez tout abattage par vent fort ou par mauvaise visibilité.
- Maintenez une distance minimale de 40 m entre deux abatteurs.



- Planifiez la chute : vérifiez la pente et la direction naturelle de l'arbre.
- Dégagez l'espace à 45° derrière l'arbre dans les deux directions afin de vous ménager une voie de retraite.
- Pour les arbres morts ou fragilisés, choisissez la direction d'abattage la plus simple.

- Tenez la tronçonneuse en dessous du niveau des épaules et veillez à ce qu'aucune partie du corps ne se trouve dans le prolongement de l'axe du guide-chaîne.
- Lors du façonnage, maintenez une distance minimale de 3 m avec les autres personnes.

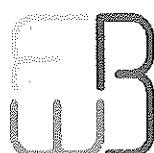


Après usage

- Nettoyez et inspectez tous les outils (vérifiez notamment la tension de la chaîne et le niveau de graissage).
- Signalez tout incident/accident au propriétaire.
- Ne laissez aucun déchet en forêt (bidons, huile, plastiques, etc.).

Notre priorité, votre sécurité !

Fiche de sécurité version : décembre 2025



Filière
Bois
Wallonie

Editeur responsable : Filière Bois Wallonie
Rue de la Plaine 9
B-6900 Marche-en-Famenne

SICHERHEITSDATENBLATT

Sicherheitshinweise für Einsätze im Wald



Die richtigen Verhaltensweisen vor dem Waldbesuch

- Stellen Sie sicher, dass Sie die Zustimmung des Eigentümers und/oder des Forstverwalters eingeholt haben.
- Installieren Sie die App 112BE, die eine direkte Kontaktlaufnahme mit den Rettungsdiensten und die Übermittlung Ihres genauen Standorts ermöglicht.
- Informieren Sie eine Person über Ihren Einsatzort und Ihre voraussichtliche Rückkehrzeit.
- Überprüfen Sie Ihr Material vor der Abfahrt (Benzin, Öl, Kettenspannung und -schärfung, Funktion der Kettenförderung usw.).
- Arbeiten Sie nach Möglichkeit zu zweit.
- Tragen Sie stets ein geladenes Mobiltelefon bei sich.
- Parken Sie Ihr Fahrzeug so, dass Sie im Notfall schnell wegfahren können.
- Verwenden Sie die vollständige Persönliche Schutzausrüstung (PSA).



Gehörschutz

Helm mit Visier
(oder Helm mit Schutzbrille)

Forstjacke, die den Oberkörper vollständig bedeckt

Schnittschutzhandschuhe

Schnittschutzhose

Rutschfeste Sicherheitsschuhe



Im Falle eines Unfalls

- **Sichern Sie die Unfallstelle:** Schalten Sie die Motorsäge aus und beseitigen Sie alle weiteren Unfallrisiken. Evakuieren Sie alle Verletzten bei unmittelbarer Gefahr.
- **Beurteilen Sie die Situation:** Bei starker Blutung üben Sie manuellen Druck aus und legen Sie gegebenenfalls ein Tourniquet an. Bereiten Sie anschließend die Informationen für den Notruf vor: genauer Ort, Art des Unfalls, Anzahl und Schwere der Verletzten.
- **Alarmieren Sie die Rettungsdienste:** Rufen Sie die 112 an (vorzugsweise über die App 112BE, damit die Rettungsdienste Sie im Wald lokalisieren können) und übermitteln Sie klar die gesammelten Informationen.
- **Helfen Sie sicher:** Leisten Sie nach Möglichkeit erste Hilfe, ohne schwer verletzte Personen zu bewegen; es sei denn, es besteht unmittelbare Gefahr.
- **Halten Sie Kontakt zu den Rettungsdiensten:** Bleiben Sie erreichbar und folgen Sie deren Anweisungen bis zu deren Eintreffen.

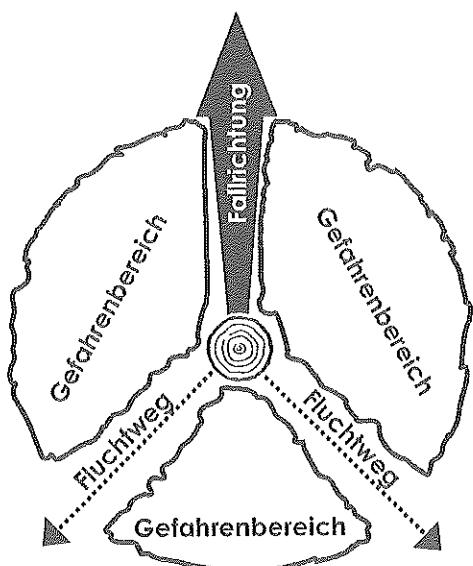
Verwendung von leichten Forstwerkzeugen

Arbeitsbedingungen

- Arbeiten Sie auf festem, ebenem Untergrund und stets vom Boden aus.
- Halten Sie das Werkzeug mit beiden Händen fest.
- Schalten Sie den Motor bei jedem Ortswechsel und vor jeder Handhabung aus.

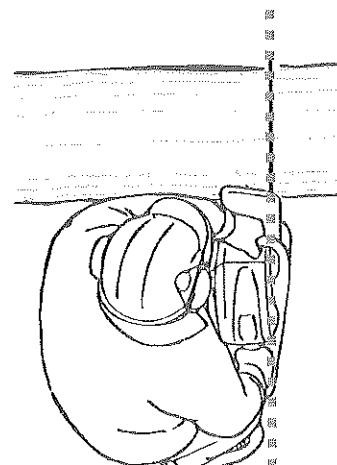
Motorsäge

- Vermeiden Sie das Fällen bei starkem Wind oder schlechter Sicht.
- Halten Sie einen Mindestabstand von 40 m zwischen zwei Fällern ein.



- Planen Sie den Fällvorgang: Überprüfen Sie die Neigung und die natürliche Fallrichtung des Baumes.
- Räumen Sie den Bereich in einem 45°-Winkel hinter dem Baum in beide Richtungen frei, um einen Fluchtweg zu gewährleisten.
- Bei abgestorbenen oder geschwächten Bäumen wählen Sie die einfachste und sicherste Fallrichtung.

- Halten Sie die Motorsäge unter Schulterhöhe und achten Sie darauf, dass sich kein Körperteil in der Verlängerung der Kettenführung befindet.
- Beim Bearbeiten halten Sie einen Mindestabstand von 3 m zu anderen Personen ein.

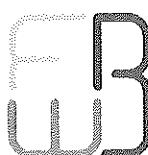


Nach der Nutzung

- Reinigen und überprüfen Sie alle Werkzeuge (achten Sie insbesondere auf die Kettenspannung und den Ölstand).
- Melden Sie alle Vorfälle/Unfälle dem Eigentümer.
- Hinterlassen Sie keinen Abfall im Wald (Kanister, Öl, Plastik, etc.).

Unsere Priorität, Ihre Sicherheit!

Sicherheitsdatenblatt version : dezember 2025



**Filière
Bois
Wallonie**

Verantwortlicher Herausgeber :
Filière Bois Wallonie
Rue de la Plaine 9
B-6900 Marche-en-Famenne

REPERTOIRE

Commune de BERTRIX IBAN: BE12 0910 0050 1092 E-mail : christelle.jacques@bertrix.be	Rue de la Gare 38 6880 BERTRIX	Fax	061/41 02 60 061/41 54 18
Commune de BOUILLON IBAN: BE21 0910 0050 1803 E-mail : commune@bouillon.be	Place Ducale 1 6831 BOUILLON	Fax	061/46 74 11 061/46 80 48
Commune de DAVERDISSE IBAN: BE41 0910 0050 2510 E-mail : cecile.kiebooms@daverdisse.be	Grand-Place 6929 HAUT-FAYS	Fax	061/53 01 94 061/58 71 37
Commune de HERBEUMONT IBAN : BE55-0910 0050 5944 E-mail : communeherbeumont@herbeumont.be	Rue Lauvaux 27 6887 HERBEUMONT	Fax	061/21.03.30 061/41.47.37
Commune de LIBIN IBAN: BE11 0910 0876 1048 E-mail : m.dalmeida@libin.be	Rue du Commerce 14 6890 LIBIN	Fax	061/260 827 061/656 381
Commune de LIBRAMONT IBAN: BE60 0910 0050 8570 E-mail : contact@libramont.be	Place Communale 9 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fax	061/222 118 061/225 719
Commune de NEUFCHATEAU IBAN: BE32 0910 0051 1402 E-mail : commune@neufchateau.be	Grand-Place 1 6840 NEUFCHATEAU		061/61/275 090
Commune de PALISEUL IBAN: BE86 0910 1161 3050 E-mail : commune@paliseul.be	Grand-Place 1 6850 PALISEUL	Fax	061/27 59 50 061/27 59 55
Commune de SAINT-HUBERT IBAN: BE84 0910 1104 1659 E-mail : secretariat@saint-hubert.be ou anais.henneaux@saint-hubert.be	Place du Marché 1 6870 SAINT-HUBERT		061/26 09 88
Commune de VAUX-sur-SÛRE IBAN: BE77 0910 0051 5442 E-mail : communications.vss@commune-vaux-sur-sure.be	Chaussée de Neufchâteau 36 6640 VAUX-sur-SÛRE		061/25.00.00
Commune de WELLIN IBAN: BE93 0910 0051 7967 E-mail : commune@wellin.be et/ou philippe.laurent@wellin.be	Grand Place 1 6920 WELLIN	Receveur Fax	084/38.81.62 084/43 00 50 084/43.00.59
Direction de NEUFCHATEAU E-mail : neufchateau.dnf.dgarne@spw.wallonie.be	Chaussée d'Arlon 50/1 6840 NEUFCHATEAU	Fax	061/23 10 34 061/23 10 40
Cantonnement de BOUILLON E-mail : cantonnement.nature.forets.bouillon@spw.wallonie.be	Rue de l'Ange Gardien 9 6830 BOUILLON	Fax	061/23 08 80 061/23 08 99
Cantonnement de LIBIN E-mail : cantonnement.nature.forets.libin@spw.wallonie.be	Rue de Villance 90 6890 LIBIN	Fax	061/65 00 90 061/65 00 99
Cantonnement de NEUFCHATEAU E-mail : cantonnement.nature.forets.neufchateau@spw.wallonie.be	Chaussée d'Arlon 50/1 6840 NEUFCHATEAU	Fax	061/23 10 30-31 061/23 10 40
Cantonnement de SAINT-HUBERT E-mail : cantonnement.nature.forets.sainthubert@spw.wallonie.be	Avenue Nestor Martin 10A 6870 SAINT-HUBERT	Fax	061/61 21 20 061/61 37 68

DNF - Agents des Forêts : La visite des lots est possible les jours ouvrables sur rendez-vous

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24 heures à l'avance chez le titulaire du triage

ARNOULD	Jérôme		0479/86 05 98
ARNOULD	Michaël		0479/84 25 18
COLOT	Jérôme		0477/85 66 19
COOMANS	Marc		0470/81 05 26
DELOGE	Anthony		0473/54 53 24
DOUNY	Jean-Marie		0477/78 16 95
GEUSE	Annick		0471/67 10 36
GILLES	Philippe		0473/94 33 75
GOETHALS	Gonzague		0475/75 56 95
GOUVERNEUR	Fabian		0479/86 19 74
LECLERCQ	Laura		0471/77 24 30
LEYDER	Maxime		0479/86 98 60
LHOIST	Laurent		0471/67 07 13
MANAND	Philippe		0477/78 16 34
MARLIN	Loup		0479/86 55 11
MICHAUX	Stéphane	061/27 97 21	0477/78 15 92
MOREAU	François		0477/98 87 49
NEMRY	Christian		0477/78 15 93
NICOLAS	Jean-Paul		0477/78 15 95
NOLLEVAUX	Benjamin		0477/60 05 19
PERREAUX	Laurence		0479/86 06 15
PIROT	Sébastien		0479/86 68 00
WARLAND	Lucas		0479/89 00 43

Forêts des personnes morales de droit public belge

Lot 1 : Forêt communale de Neufchâteau

Lots 11 et 12 : Forêt communale de Vaux-sur-Sûre

Lots 21 à 23 : Forêt communale d'Herbeumont

Lots 31 à 35 : Forêt communale de Bertrix

Lots 101 à 105 : Forêt communale de Paliseul

Lots 106 à 111 : Forêt communale de Bouillon

Lot 112 : Forêt de la Fabrique d'Eglise d'Opont

Lot 113 : Forêt de la Fabrique d'Eglise de Rochehaut

Lots 200 et 201 : Forêt communale de Libramont-Chevigny

Lots 210 et 211 : Forêt communale de Saint-Hubert

Lot 300 : Forêt communale de Libin

Lots 310 à 318 : Forêt communale de Daverdisse

Lots 330 et 331 : Forêt communale de Wellin

SOUMISSIONS à adresser :

Pour la vente du 3 mars 2026

Au Département de la Nature et des Forêts
Direction de Neufchâteau
Chaussée d'Arlon 50/1
6840 NEUFCHATEAU

Elles devront parvenir le 2 mars 2026 à 16h00 au plus tard ou être remises en mains propres au Président de la vente

Pour la revente du 19 mars 2026

Au Département de la Nature et des Forêts
Direction de Neufchâteau
Chaussée d'Arlon 50/1
6840 NEUFCHATEAU

Elles devront parvenir le 18 mars 2026 à 16h00 au plus tard ou être remises en mains propres au Président de la vente

LOT 1

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : MANAND Philippe, , 0477 78 16 34

2,3600 Ha; 658 bois; cube moyen : 1346 dm³; circ moyenne : 115 cm; 886 m³ grumes

Comp/Pa : 83/13, 83/14, 83/15

Lieu(x) - dit(s)

LA HEVEAU

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1	Espèce	EPICEA	EPICEA				
	Coupe	DEFINITIVE	DEFINITIVE				
	Qualité	NORMAL	BORDURE				
Type		NORMAL	NORMAL				
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	17		-		-	
85	27,0	51	45 m ³	-	-	-	-
95	30,0	98		2		-	
105	33,5	132		3		-	
115	36,5	125	393 m ³	5	11 m ³	-	-
125	40,0	78		3		-	
135	43,0	49		12		-	
145	46,0	28	272 m ³	8	41 m ³	-	-
155	49,5	22		8		-	
165	52,5	5		3		-	
175	55,5	-	68 m ³	2	31 m ³	-	-
185	59,0	1		3		-	
195	62,0	-	3,545 m ³	1	13 m ³	-	-
205	65,0	-		1		-	
215	68,5	-	-	1	8,411 m ³	-	-
Totaux Gr.		606	782 m ³	52	104 m ³	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-

943/2026/3389/P/1 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 83/14:2025/1743, 83/15:2025/1745, 83/14:2025/1744, 83/15:2025/1746, 83/13:2025/1741, 83/13:2025/1742

Remarques éventuelles pour le lot 1

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* C/P 83/13-14 : mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

* C/P 83/15: les rémanents d'exploitation seront disposés sur le périmètre extérieur des îlots, selon les indications du service forestier.

LOT 11

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

1,3900 Ha; 266 bois; cube moyen : 2295 dm³; circ moyenne : 143 cm; 611 m³ grumes
Comp/Pa : 72/11

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 11		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	1,554 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	15		-		-		-	
115	36,5	17	45 m ³	2	2,648 m ³	-	-	-	-
125	40,0	37		1		-		-	
135	43,0	49		2		-		-	
145	46,0	38	249 m ³	3	12 m ³	-	-	-	-
155	49,5	33		3		-		-	
165	52,5	21		6		-		-	
175	55,5	14	198 m ³	3	33 m ³	-	-	-	-
185	59,0	8		1		-		-	
195	62,0	5	51 m ³	-	3,473 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	2	15 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		245	560 m ³	21	51 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-	-

943/2026/3523/P/11.Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 72/11:2025/1748, 72/11:2025/1747

Remarques éventuelles pour le lot 11

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 12

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/8425181,1600 Ha; 362 bois; cube moyen : 742 dm³; circ moyenne : 89 cm; 268 m³ grumes

Comp/Pa : 72/13

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 12	Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	SITKA DEFINITIVE NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	17	4,318 m ³	-	-	2	0,508 m ³
65	20,5	37	14 m ³	1	0,347 m ³	2	0,736 m ³
75	24,0	61		3		3	
85	27,0	69	75 m ³	10	7,576 m ³	6	5,406 m ³
95	30,0	51		7		4	
105	33,5	30		8		8	
115	36,5	10	84 m ³	6	20 m ³	3	15 m ³
125	40,0	5		1		6	
135	43,0	1		1		2	
145	46,0	1	11 m ³	-	2,971 m ³	3	18 m ³
155	49,5	-		-		2	
165	52,5	-	-	-	-	2	9,544 m ³
Totaux Gr. Houp./tail.		282	188 m ³	37	31 m ³	43	49 m ³

943/2026/3523/P/12 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 72/13:2025/1749, 72/13:2025/1750, 72/13:2025/1751

Remarques éventuelles pour le lot 12

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 21

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-79



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : MICHAX Stéphane, 061/27.97.21, 0477 78 15 92

1,3000 Ha; 241 bois; cube moyen : 2495 dm³; circ moyenne : 149 cm; 601 m³ grumes

Comp/Pa : 51/13

Lieu(x) - dit(s)

FRETY OUEST

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 21	Espèce	EPICEA	EPICEA				
	Coupe	DEFINITIVE	DEFINITIVE				
	Qualité	NORMAL	BORDURE				
Type		NORMAL	NORMAL				
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-	
105	33,5	6		-		-	
115	36,5	13	27 m ³	1	1,324 m ³	-	-
125	40,0	27		4		-	
135	43,0	36		4		-	
145	46,0	31	193 m ³	7	28 m ³	-	-
155	49,5	37		6		-	
165	52,5	21		4		-	
175	55,5	14	211 m ³	6	44 m ³	-	-
185	59,0	11		2		-	
195	62,0	4	59 m ³	-	6,946 m ³	-	-
205	65,0	3		-		-	
215	68,5	2		-		-	
225	71,5	-	25 m ³	1	5,151 m ³	-	-
Totaux Gr.		206	515 m ³	35	85 m ³	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-

943/2026/3227/P/21 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 51/13:2025/1610, 51/13:2025/1725, 51/13:2025/1611

Remarques éventuelles pour le lot 21

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 22

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-79



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : NICOLAS Jean-Paul, , 0477 78 15 95

0,5000 Ha; 159 bois; cube moyen : 2624 dm³; circ moyenne : 150 cm; 417 m³ grumes

Comp/Pa : 35/1, 52/1, 63/2

Lieu(x) - dit(s)

LA COTE D'AISE, COTE D'ANTROGNE SUD, COTE DE BOULT

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 22	Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	17		-		-	
85	27,0	11	18 m ³	-	-	-	-
95	30,0	8		1		-	
105	33,5	3		2		1	
115	36,5	3	15 m ³	4	8,696 m ³	1	2,476 m ³
125	40,0	3		3		1	
135	43,0	3		9		-	
145	46,0	2	15 m ³	10	44 m ³	-	1,603 m ³
155	49,5	1		6		1	
165	52,5	4		4		1	
175	55,5	2	21 m ³	9	55 m ³	5	21 m ³
185	59,0	5		6		-	
195	62,0	3	31 m ³	1	25 m ³	-	-
205	65,0	1		3		-	
215	68,5	1		7		-	
225	71,5	2		3		-	
235	75,0	2		4		-	
245	78,0	3	52 m ³	1	92 m ³	-	-
255	81,0	1		-		-	
265	84,5	-		-		-	
275	87,5	-	7,036 m ³	1	7,868 m ³	-	-
Totaux Gr.		75	159 m ³	74	233 m ³	10	25 m ³
Houp./tail.		-		-		-	-

943/2026/3227/P/22 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 52/1:2025/1594, 63/2:2025/1596, 52/1:2025/1595, 35/1:2025/1598, 63/2:2025/1597, 52/1:2025/1593

Remarques éventuelles pour le lot 22

* Mesure au ruban. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons de sécurité, les rémanents peuvent être évacués (partiellement ou totalement).

LOT 23

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-79



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : NICOLAS Jean-Paul, , 0477 78 15 95

2,0599 Ha; 232 bois; cube moyen : 1476 dm³; circ moyenne : 123 cm; 342 m³ grumes

Comp/Pa : 83/16

Lieu(x) - dit(s)

FOLLIMONT

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 23		Espèce DEFINITIVE	Coupé NORMAL	Qualité NORMAL	Type NORMAL				
Circ.	Diam.					Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,679 m ³			-	-	-	-
95	30,0	10				1		-	-
105	33,5	36				-		-	-
115	36,5	65	129 m ³			1	2,027 m ³	-	-
125	40,0	49				5		-	-
135	43,0	26				4		-	-
145	46,0	11	142 m ³			4	22 m ³	-	-
155	49,5	7				3		-	-
165	52,5	2				3		-	-
175	55,5	2	28 m ³			2	20 m ³	-	-
Totaux Gr.		209	300 m ³			23	44 m ³	-	-
Houp./tail.		-				-		-	-

943/2026/3227/P/23 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 83/16:2025/1624, 83/16:2025/1726, 83/16:2025/1727, 83/16:2025/1623

Remarques éventuelles pour le lot 23

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles, les rémanents seront soit évacués dans leur entièreté, soit regroupés en un andain à l'endroit désigné par l'agent des forêts.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art. 38, §1er du cahier des charges.

LOT 31

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-8



Propriété BERTRIX CNE

INFORMATIONS : COOMANS Marc, , 0470 81 05 26

0,8536 Ha; 209 bois; cube moyen : 1452 dm³; circ moyenne : 120 cm; 304 m3 grumes

Comp/Pa : 314/12

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE GERONDAY

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 31		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		2		-		-	
85	27,0	6	4,170 m³	-	1,044 m³	-	-	-	-
95	30,0	26		1		1		-	
105	33,5	41		3		-		-	
115	36,5	29	104 m³	7	13 m³	1	2,162 m³	-	-
125	40,0	31		2		-		-	
135	43,0	16		8		-		-	
145	46,0	10	97 m³	4	25 m³	-	-	-	-
155	49,5	2		6		2		-	
165	52,5	-		4		1		-	
175	55,5	-	4,756 m³	4	36 m³	-	7,630 m³	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	-	3,328 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	4,356 m³	-	-
Totaux Gr.		161	210 m³	42	78 m³	6	14 m³	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-	-

943/2026/3057/P/31 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 314/12:2025/1716, 314/12:2025/1717, 314/12:2025/1715

Remarques éventuelles pour le lot 31

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles et sanitaires, l'enlèvement des rémanents est obligatoire.

LOT 32

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-8



Propriété BERTRIX CNE

INFORMATIONS : NEMRY Christian, 061/41.23.14, 0477 78 15 93

0,3396 Ha; 197 bois; cube moyen : 593 dm³; circ moyenne : 79 cm; 117 m³ grumes

Comp/Pa : 293/14

Lieu(x) - dit(s)

OUTROUGE (SUD-OUEST) - cpe 9

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 32	Espèce	EPICEA DEFINITIVE	EPICEA DEFINITIVE				
	Coupe	NORMAL	BORDURE				
	Qualité	NORMAL	NORMAL				
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-	
55	17,5	20	5,364 m ³	-	-	-	-
65	20,5	39	15 m ³	-	-	-	-
75	24,0	52		-		-	
85	27,0	46	57 m ³	-	-	-	-
95	30,0	11		4		-	
105	33,5	10		5		-	
115	36,5	3	23 m ³	2	11 m ³	-	-
125	40,0	-		3		-	
135	43,0	-	-	1	5,988 m ³	-	-
Totaux Gr.		182	100 m ³	15	17 m ³	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-

943/2026/3057/P/32 Tri 013

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 293/14:2026/1, 293/14:2026/2

Remarques éventuelles pour le lot 32

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons de conservation de la nature, les rémanents seront disposés en un andain contre la futaie feuillue, selon les indications du service forestier.

LOT 33

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-8



Propriété BERTRIX CNE

INFORMATIONS : MOREAU François, , 0477/98 87 49

2,7670 Ha; 480 bois; cube moyen : 1520 dm³; circ moyenne : 122 cm; 730 m3 grumes

Comp/Pa : 480/9, 480/13

Lieu(x) - dit(s)

AISANCES-3 HETRES

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 33		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,375 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	9	8,658 m³	1	0,632 m³	-	-	-	-
95	30,0	42		6		-		-	
105	33,5	78		8		-		-	
115	36,5	95	250 m³	12	28 m³	-	-	-	-
125	40,0	64		13		-		-	
135	43,0	39		18		-		-	
145	46,0	26	229 m³	18	86 m³	-	-	-	-
155	49,5	19		4		-		-	
165	52,5	7		5		-		-	
175	55,5	5	82 m³	1	25 m³	-	-	-	-
185	59,0	3		-		-		-	
195	62,0	-	11 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	2	9,596 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		394	591 m³	86	140 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-	

943/2026/3057/P/33 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 480/13:2025/1720, 480/13:2025/1721, 480/13:2025/1722, 480/13:2025/1681, 480/9:2025/1718, 480/13:2025/1723, 480/13:2025/1684, 480/13:2025/1680, 480/13:2025/1719, 480/13:2025/1724, 480/9:2025/1678, 480/13:2025/1679, 480/13:2025/1682, 480/13:2025/1683

Remarques éventuelles pour le lot 33

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* C/P 480/13 : Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

* C/P 480/9 : enlèvement des rémanents obligatoire pour raisons sylvicoles, selon instruction du service forestier.

LOT 34

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-8



Propriété BERTRIX CNE

INFORMATIONS : MOREAU François, , 0477/98 87 49

1,0000 Ha; 204 bois; cube moyen : 2090 dm³; circ moyenne : 140 cm; 426 m³ grumes

Comp/Pa : 36/11

Lieu(x) - dit(s)

BOCHABAN (OUEST)

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 34	Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2		1		-	-
105	33,5	9		2		-	-
115	36,5	18	37 m ³	2	5,741 m ³	-	-
125	40,0	32		4		-	-
135	43,0	34		7		-	-
145	46,0	25	173 m ³	5	30 m ³	1	2,078 m ³
155	49,5	17		10		1	-
165	52,5	12		7		-	-
175	55,5	4	90 m ³	5	59 m ³	-	2,378 m ³
185	59,0	-		3		-	-
195	62,0	-	-	-	10 m ³	-	-
205	65,0	-		1		-	-
215	68,5	-		1		-	-
225	71,5	-		-		-	-
235	75,0	-		-		-	-
245	78,0	-	-	-	8,972 m ³	-	-
255	81,0	-		-		-	-
265	84,5	-		-		-	-
275	87,5	-	-	1	7,709 m ³	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.		153	300 m ³	49	121 m ³	2	4,456 m ³

943/2026/3057/P/34 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 36/11:2025/1692, 36/11:2025/1693, 36/11:2025/1694, 36/11:2025/1654, 36/11:2025/1655

Remarques éventuelles pour le lot 34

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 35

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-8



Propriété BERTRIX CNE

INFORMATIONS : MOREAU François, 061 23 10 50, 0477/98 87 49

3,0000 Ha; 528 bois; cube moyen : 2025 dm³; circ moyenne : 139 cm; 1069 m³ grumes

Comp/Pa : 24/11

Lieu(x) - dit(s)

COMBRY (NORD)

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 35		Espèce Coupe Qualité Type		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,413 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-		-	
85	27,0	1	0,726 m ³	1	0,695 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	6		1		-		-		-	
105	33,5	26		-		-		-		-	
115	36,5	61	117 m ³	-	0,875 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	101		5		-		-		-	
135	43,0	88		5		-		-		-	
145	46,0	69	476 m ³	7	31 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	63		3		-		-		-	
165	52,5	42		6		-		-		-	
175	55,5	14	319 m ³	6	42 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	8		8		-		-		-	
195	62,0	1	32 m ³	2	35 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-		-	
215	68,5	1	4,798 m ³	2	9,206 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.		482	950 m ³	46	119 m ³	-	-	-	-	-	-

943/2026/3057/P/35 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 24/11:2025/1690, 24/11:2025/1653, 24/11:2025/1652, 24/11:2025/1691

Remarques éventuelles pour le lot 35

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 101

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

INFORMATIONS : PERREAUX Laurence, 061/230880, 0479/860615

0,2386 Ha; 46 bois; cube moyen : 1854 dm³; circ moyenne : 149 cm; 85 m³ grumes

Comp/Pa : 528/11

Lieu(x) - dit(s)

ROLY (OUEST) - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 101		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL	EPICEA SANITAIRE SEC NORMAL	Nombre	Volume
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	3		-		-	
115	36,5	-	2,808 m ³	-	-	-	-
125	40,0	3		1		-	
135	43,0	5		4		-	1
145	46,0	7	24 m ³	1	8,562 m ³	1	1,802 m ³
155	49,5	3		2		-	
165	52,5	1		4		-	3
175	55,5	2	14 m ³	2	17 m ³	-	6,972 m ³
185	59,0	-		1		-	
195	62,0	-	-	2	8,473 m ³	-	-
Totaux Gr.		24	41 m ³	17	34 m ³	1	1,802 m ³
Houp./tail.		-		-		-	8,535 m ³

922/2026/3419/2/101 Tri.001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 528/11:2025/1436, 528/11:2025/1433, 528/11:2025/1434, 528/11:2025/1435

Remarques éventuelles pour le lot 101

Présence de recrûs et de semis : respect impératif de l'art. 38 §1 du CDC.

Conformément à l'article 42 du cahier général des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels et en application de la circulaire biodiversité :

- conformément à l'article 31 §1, abattage interdit entre le 01/04 et le 30/06;
- abattage et ébranchage manuel obligatoire;
- abattage uniquement en dehors des zones de semis denses;
- débusquage au fur et à mesure de l'abattage (délai max 24h après l'abattage);
- circulation des engins uniquement dans les zones définies en concertation avec l'Agent forestier.

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 102

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

INFORMATIONS : DOUNY Jean-Marie, 061/230880, 0477/7816950,4583 Ha; 81 bois; cube moyen : 4335 dm³; circ moyenne : 201 cm; 351 m³ grumes
Comp/Pa : 205/51Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE LES BRULINS - cpe 9

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 102		GRANDIS DEFINITIVE NORMAL		GRANDIS DEFINITIVE BORDURE NORMAL		GRANDIS DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	-		-		1		-	
115	36,5	-	"	-	-	-	1,029 m ³	-	-
125	40,0	-		-		-		-	"
135	43,0	-		-		-		-	-
145	46,0	3	6,576 m ³	-	-	-	"	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	7		1		1		-	
175	55,5	3	35 m ³	2	8,702 m ³	-	2,668 m ³	-	-
185	59,0	5		1		-		-	
195	62,0	4	35 m ³	3	15 m ³	2	7,564 m ³	-	-
205	65,0	9		1		-		-	
215	68,5	9		4		-		-	
225	71,5	7		6		-		-	
235	75,0	-		1		-		-	
245	78,0	3	143 m ³	4	83 m ³	-	-	-	-
255	81,0	1	7,108 m ³	1	6,616 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.		53	227 m ³	24	113 m ³	4	11 m ³	-	-

922/2026/3419/2/102 Tr 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 205/51:2025/1461, 205/51:2025/1462, 205/51:2025/1460

Remarques éventuelles pour le lot 102

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 103

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

INFORMATIONS : DOUNY Jean-Marie, 061/230880, 0477/781695

4,6202 Ha; 418 bois; cube moyen : 2138 dm³; circ moyenne : 129 cm; 894 m3 grumes

Comp/Pa : 116/11

Lieu(x) - dit(s)

LAIFAT (NOLLEVAUX) - cpe 12

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 103		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	2,672 m³	1	1,328 m³	-	-	-	-
125	40,0	3		1		4		-	
135	43,0	23		1		3		-	
145	46,0	18	94 m³	-	3,413 m³	3	20 m³	-	-
155	49,5	27		1		7		-	
165	52,5	35		2		6		-	
175	55,5	41	316 m³	-	7,900 m³	3	48 m³	-	-
185	59,0	24		3		6		-	
195	62,0	15	153 m³	1	14 m³	4	41 m³	2	7,850 m³
205	65,0	5		2		2		1	
215	68,5	6		2		-		-	
225	71,5	5		-		-		-	
235	75,0	2	93 m³	-	17 m³	1	16 m³	-	4,356 m³
Totaux Gr.		206	659 m³	14	44 m³	39	125 m³	3	12 m³
Houp./tail.		-		-		-		-	

922/2026/3419/2/103 Tri 003

LOT 103		MELEZE DU JAPON DEFINITIVE NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	1	3,114 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	3,114 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-	

922/2026/3419/2/103 Tri 003

LOT 103

Cantonnement BOUILLON
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

LOT 103	Espèce	HETRE	DEFINITIVE	CHAUFFAGE	NORMAL				
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	9		-	-	-	-	-	-
35	11,0	17	1,288 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	28		-	-	-	-	-	-
55	17,5	40	12 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	15	4,995 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	19		-	-	-	-	-	-
85	27,0	12		-	-	-	-	-	-
95	30,0	5	18 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	4		-	-	-	-	-	-
115	36,5	2	5,394 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-	-	-	-	-	-
135	43,0	1		-	-	-	-	-	-
145	46,0	1	4,580 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-	-	-	-	-	-
165	52,5	1	4,160 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		154	50 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

922/2026/3419/2/103 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 116/11:2025/1467, 116/11:2025/1464, 116/11:2025/1466, 116/11:2025/1463, 116/11:2025/1468,
 116/11:2025/1465

Remarques éventuelles pour le lot 103

Conformément à l'article 42 du cahier des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels, exploitation sur lits de branches (sauf si abattage et ébranchage manuel) sur layons distants de 35 mètres et d'une largeur n'excédant pas 5 mètres.
 Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 104

Cantonnement BOUILLON
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

INFORMATIONS : LHOIST Laurent, 061/230880, 0471/670713

0,8872 Ha; 132 bois; cube moyen : 1013 dm³; circ moyenne : 98 cm; 134 m³ grumes
 Comp/Pa : 314/11

Lieu(x) - dit(s)

CROC - cpe 12

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 104		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,534 m ³	-	-	1	0,267 m ³	-	-
65	20,5	3	1,176 m ³	-	-	4	1,568 m ³	-	-
75	24,0	9		-		14		-	-
85	27,0	14	15 m ³	-	-	8	13 m ³	-	-
95	30,0	18		-		6		-	-
105	33,5	18		1		3		-	-
115	36,5	7	45 m ³	1	2,429 m ³	1	9,995 m ³	-	-
125	40,0	5		5		-		-	-
135	43,0	2		2		-		-	-
145	46,0	1	14 m ³	2	16 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		2		-		-	-
165	52,5	-		1		-		-	-
175	55,5	-	-	-	7,583 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	-
195	62,0	-	-	-	3,423 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,171 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		79	76 m ³	16	34 m ³	37	25 m ³	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

922/2026/3419/2/104 Tr. 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 314/11:2025/1477, 314/11:2025/1478, 314/11:2025/1476

Remarques éventuelles pour le lot 104

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 105

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

INFORMATIONS : LHOIST Laurent, 061/230880, 0471/670713

0,8067 Ha; 245 bois; cube moyen : 1152 dm³; circ moyenne : 100 cm; 282 m³ grumes
Comp/Pa : 700/11, 700/12, 700/13

Lieu(x) - dit(s)

DESSOUS BOIS ST-HUB. - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 105		EPICEA AMELIORATION NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	3	0,228 m ³	-	-
45	14,5	-	-	-	-	14	-	-	-
55	17,5	2	0,534 m ³	-	-	21	7,301 m ³	-	-
65	20,5	2	0,784 m ³	1	0,392 m ³	13	4,706 m ³	-	-
75	24,0	1	-	-	-	19	-	-	-
85	27,0	1	1,245 m ³	-	-	24	26 m ³	-	-
95	30,0	2	-	1	-	11	-	-	-
105	33,5	1	-	-	-	10	-	2	-
115	36,5	-	2,889 m ³	-	0,894 m ³	7	30 m ³	5	8,842 m ³
125	40,0	-	-	-	-	18	-	3	-
135	43,0	-	-	-	-	9	-	3	-
145	46,0	-	-	-	-	9	67 m ³	1	12 m ³
155	49,5	-	-	-	-	10	-	3	-
165	52,5	-	-	-	-	4	-	5	-
175	55,5	-	-	-	-	5	53 m ³	2	27 m ³
185	59,0	-	-	-	-	1	-	1	-
195	62,0	-	-	-	-	-	3,598 m ³	2	11 m ³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	1	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	1	11 m ³	-	-
Totaux Gr.		9	5,452 m ³	2	1,286 m ³	180	203 m ³	27	59 m ³
Houp./tail.		*	-	-	-	-	-	-	-

922/2026/3419/2/105 Tr 004

LOT 105

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-105



Propriété PALISEUL CNE

LOT 105		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL	DOUGLAS DEFINITIVE BORDURE NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	1	0,071 m ³
45	14,5	-	-	1	-	1	-
55	17,5	1	0,237 m ³	-	0,147 m ³	4	1,021 m ³
65	20,5	3	1,041 m ³	-	-	3	0,975 m ³
75	24,0	1	-	1	-	2	-
85	27,0	1	1,104 m ³	-	0,477 m ³	2	2,070 m ³
95	30,0	-	-	1	-	2	-
105	33,5	-	-	-	-	1	-
115	36,5	-	-	-	0,798 m ³	-	2,423 m ³
125	40,0	-	-	-	-	1	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	-	-	-	1,343 m ³
155	49,5	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	2,382 m ³	3	1,422 m ³	17	7,903 m ³
Houp./taill.		-	-	-	-	-	-

922/2026/3419/2/105 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 700/12:2025/1483, 700/13:2025/1488, 700/13:2025/1489, 700/11:2025/1479, 700/11:2025/1482,
700/12:2025/1484, 700/12:2025/1486, 700/11:2025/1481, 700/13:2025/1487, 700/12:2025/1485, 700/11:2025/1480

Remarques éventuelles pour le lot 105

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 106

Cantonnement BOUILLON
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-13



Propriété BOUILLON CNE

INFORMATIONS : NOLLEVAUX Benjamin, 061/230880, 0477/600519
 0,9351 Ha; 109 bois; cube moyen : 1760 dm³; circ moyenne : 129 cm; 192 m³ grumes
 Comp/Pa : 120/11, 457/11

Lieu(x) - dit(s)

MENUCHENET BELLEVAUX (HERIFA) - cpe 4, CAIOLIRE - cpe 4

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 106		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA CHABLIS DERACINE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,742 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	9	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	16	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	11	42 m ³	-	-	1	1,361 m ³	-	-
125	40,0	18	-	5	-	-	-	-	-
135	43,0	12	-	7	-	-	-	-	-
145	46,0	2	57 m ³	6	33 m ³	-	-	2	4,456 m ³
155	49,5	2	-	7	-	-	-	-	-
165	52,5	2	-	4	-	-	-	-	-
175	55,5	-	11 m ³	-	28 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	-	-	-	1	-
195	62,0	-	-	2	11 m ³	-	-	-	3,598 m ³
Totaux Gr.		73	111 m ³	32	72 m ³	1	1,361 m ³	3	8,054 m ³
Houp./taill.		-	-	-	-	-	-	-	-

922/2026/3075/2/106 Tr.006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 120/11:2025/1370, 457/11:2025/1374, 457/11:2025/1373, 457/11:2025/1375, 120/11:2025/1372,
 120/11:2025/1371

Remarques éventuelles pour le lot 106

Conformément à l'article 42 du cahier des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels, exploitation sur îlots de branches (sauf si abattage et ébranchage manuel) sur layons distants de 35 mètres et d'une largeur n'excédant pas 5 mètres.
 Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 107

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-13



Propriété BOUILLON CNE

INFORMATIONS : WARLAND Lucas, 061/230880, 0479/8900431,7128 Ha; 442 bois; cube moyen : 1086 dm³; circ moyenne : 104 cm; 480 m³ grumes

Comp/Pa : 906/11

Lieu(x) - dit(s)

Devant Berhez/Liresse - cpe 9

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 107		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,260 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	7	2,674 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	30		-	-	1		-	-
85	27,0	74	67 m ³	5	3,440 m ³	1	1,213 m ³	-	-
95	30,0	77		7		-		-	-
105	33,5	86		10		-		-	-
115	36,5	48	222 m ³	10	30 m ³	-	-	-	-
125	40,0	22		14		-		-	-
135	43,0	13		13		-		-	-
145	46,0	5	67 m ³	5	55 m ³	-	-	-	-
155	49,5	3		6		-		-	-
165	52,5	-	7,083 m ³	4	25 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		366	366 m ³	74	113 m ³	2	1,213 m ³	-	-
Houp./lail.		-		-	-	-	-	-	-

922/2026/3075/2/107-Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 906/11:2025/1391, 906/11:2025/1394, 906/11:2025/1392, 906/11:2025/1393, 906/11:2025/1390

Remarques éventuelles pour le lot 107

Conformément à l'article 42 du cahier des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels, exploitation sur lits de branches (sauf si abattage et ébranchage manuel) sur layons distants de 35 mètres et d'une largeur n'excédant pas 5 mètres.
Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 108

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-13



Propriété BOUILLON CNE

INFORMATIONS : LECLERCQ Laura, 061/230880, 0471/772430

5,2609 Ha; 374 bois; cube moyen : 1356 dm³; circ moyenne : 109 cm; 507 m³ grumes
Comp/Pa : 308/11, 308/12, 308/21

Lieu(x) - dlt(s)

Roches de Bernifalouche - cpe 9

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 108		EPICEA AMELIORATION NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,295 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,864 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	15	14 m ³	-	-	1	0,777 m ³	-	-
95	30,0	12	-	-	-	1	-	-	-
105	33,5	13	-	1	-	8	-	-	-
115	36,5	10	42 m ³	3	5,594 m ³	12	28 m ³	-	-
125	40,0	3	-	-	-	16	-	5	-
135	43,0	3	-	4	-	12	-	5	-
145	46,0	1	14 m ³	2	13 m ³	16	89 m ³	7	35 m ³
155	49,5	-	-	-	-	5	-	3	-
165	52,5	-	-	2	-	6	-	3	-
175	55,5	-	-	-	6,032 m ³	2	38 m ³	3	27 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	2	7,544 m ³
Totaux Gr. Houp./tail.		64	71 m ³	12	25 m ³	79	156 m ³	28	70 m ³

922/2026/3075/2/108 Tr 009

LOT 108		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	2	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	7	2,258 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	15	6,000 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	28	-	-	-	-	-
85	27,0	2	1,554 m ³	26	34 m ³	-	-	-	-
95	30,0	2	-	33	-	-	-	-	-
105	33,5	1	-	33	-	1	-	-	-
115	36,5	1	4,638 m ³	16	89 m ³	2	3,873 m ³	-	-
125	40,0	-	-	8	-	1	-	-	-
135	43,0	-	-	3	-	1	-	-	-
145	46,0	-	-	5	30 m ³	2	8,021 m ³	-	-
155	49,5	-	-	1	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	2,566 m ³	1	2,923 m ³	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.		6	6,192 m ³	177	164 m ³	8	15 m ³	-	-

922/2026/3075/2/108 Tr 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/21:2025/1509, 308/11:2025/1420, 308/12:2025/1507, 308/12:2025/1508, 308/21:2025/1510,
308/11:2025/1421, 308/12:2025/1506

Remarques éventuelles pour le lot 108

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 109

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-13



Propriété BOUILLON CNE

INFORMATIONS : LECLERCQ Laura, 061/230880, 0471/772430

6,7005 Ha; 342 bois; cube moyen : 1544 dm³; circ moyenne : 120 cm; 528 m³ grumes
Comp/Pa : 318/13, 319/12, 319/21

Lieu(x) - dit(s)

LES COTES - cpe 3, LE BAN/LES COTES - cpe 3

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 109		EPICEA AMELIORATION NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	9	7,810 m ³	-	-	1	0,742 m ³	-	-
95	30,0	21		-		8		-	
105	33,5	12		2		30		1	
115	36,5	6	42 m ³	-	2,312 m ³	37	94 m ³	7	11 m ³
125	40,0	2		2		50		6	
135	43,0	-		2		35		7	
145	46,0	-	3,306 m ³	-	7,168 m ³	23	201 m ³	6	37 m ³
155	49,5	-		-		6		4	
165	52,5	-		-		1		1	
175	55,5	-	-	-	-	2	25 m ³	1	16 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	1	3,598 m ³
Totaux Gr.		52	53 m ³	6	9,480 m ³	193	321 m ³	34	68 m ³
Houp./tail.		-		-		-	-	-	

922/2026/3075/2/109 Tri 009

LOT 109		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,742 m ³	4	2,880 m ³	1	0,707 m ³	-	-
95	30,0	1		8		-		-	
105	33,5	2		12		-		-	
115	36,5	1	4,645 m ³	8	32 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		6		2		-	
135	43,0	1		3		1		-	
145	46,0	2	6,387 m ³	1	18 m ³	1	7,291 m ³	-	-
155	49,5	-	-	1	2,566 m ³	1	2,521 m ³	-	-
Totaux Gr.		8	12 m ³	43	55 m ³	6	11 m ³	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-	

922/2026/3075/2/109 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 319/21:2025/1431, 319/12:2025/1428, 318/13:2025/1426, 318/13:2025/1427, 319/21:2025/1432,
318/13:2025/1425, 319/12:2025/1429, 319/12:2025/1430

Remarques éventuelles pour le lot 109

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 110

Cantonnement BOUILLON
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-13



Propriété BOUILLON CNE

INFORMATIONS : GOUVERNEUR Fabian, 061/230880, 0479/861974
3,1529 Ha; 598 bois; cube moyen : 2751 dm³; circ moyenne : 157 cm; 1645 m³ grumes
Comp/Pa : 228/11

Lieu(x) - dit(s)

TROIS CENTS ARPENTS - cpe 9

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 110		2025/1367 - 228/11 T10	2025/1366 - 228/11 T10	2025/1368 - 228/11 T10			
Fiches	Espèce	EPICEA	DEFINITIVE	EPICEA			
Coupe	Qualité	NORMAL	BORDURE	DEFINITIVE			
Type		NORMAL		BORDURE			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,298 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	-	-	-	-	-
85	27,0	-	0,600 m ³	-	-	-	-
95	30,0	3	-	-	1	-	-
105	33,5	5	2	-	-	-	-
115	36,5	24	45 m ³	1	3,575 m ³	1	2,305 m ³
125	40,0	46	-	4	2	-	-
135	43,0	62	-	3	3	-	-
145	46,0	82	401 m ³	5	23 m ³	3	16 m ³
155	49,5	78	-	18	-	2	-
165	52,5	59	-	21	-	5	-
175	55,5	30	493 m ³	16	152 m ³	9	48 m ³
185	59,0	11	-	22	-	11	-
195	62,0	5	63 m ³	11	118 m ³	9	75 m ³
205	65,0	1	-	7	-	9	-
215	68,5	-	-	5	-	7	-
225	71,5	-	-	-	-	2	-
235	75,0	-	-	1	-	5	-
245	78,0	-	4,654 m ³	-	58 m ³	3	129 m ³
255	81,0	-	-	-	-	1	-
265	84,5	-	-	-	-	1	14 m ³
Totaux Gr.		408	1 008 m ³	116	355 m ³	74	284 m ³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-

922/2026/3075/2/110 Tr 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 228/11:2025/1367, 228/11:2025/1366, 228/11:2025/1368

Remarques éventuelles pour le lot 110

Conformément à l'article 42 du cahier des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels, exploitation sur lits de branches (sauf si abattage et ébranchage manuel) sur layons distants de 35 mètres et d'une largeur n'excédant pas 5 mètres.
Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 111

Cantonnement BOUILLON
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-13



Propriété BOUILLON CNE

INFORMATIONS : GOUVERNEUR Fabian, 061/230880, 0479/861974
 3,6738 Ha; 540 bois; cube moyen : 1256 dm³; circ moyenne : 111 cm; 678 m3 grumes
 Comp/Pa : 220/11

Lieu(x) - dit(s)

COTE HAVET (CLAPPES) - cpe 3

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 111		EPICEA		EPICEA					
Espèce	DEFINITIVE	BORDURE	NORMAL	Type	DEFINITIVE	BORDURE	NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume		Nombre	Volume		Nombre	Volume
75	24,0	13			-			-	
85	27,0	37	33 m³		4	2,684 m³		-	
95	30,0	82			10			-	
105	33,5	124			12			-	
115	36,5	96	337 m³		11	35 m³		-	
125	40,0	59			13			-	
135	43,0	31			11			-	
145	46,0	14	180 m³		10	59 m³		-	
155	49,5	3			6			-	
165	52,5	2	13 m³		2	19 m³		-	
Totaux Gr.		461	563 m³		79	116 m³		-	
Houp./tail.		-			-			-	

922/2026/3075/2/111 Tr 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 220/11:2025/1364, 220/11:2025/1365

Remarques éventuelles pour le lot 111

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 112

Cantonnement BOUILLON

Propriété OPONT F.E.

INFORMATIONS : PERREAUX Laurence, 061/230880, 0479/8606150,3826 Ha; 74 bois; cube moyen : 1568 dm³; circ moyenne : 129 cm; 116 m³ grumes

Comp/Pa : 4/11

Lieu(x) - dit(s)

BOSE FONTAINE - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 112		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	EPICEA CHABLIS DERACINE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,498 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	1		-		1		-	
105	33,5	8		3		-		-	
115	36,5	10	21 m ³	1	3,937 m ³	-	0,827 m ³	-	-
125	40,0	17		-		-		-	
135	43,0	8		1		-		-	
145	46,0	7	52 m ³	2	5,167 m ³	-	-	-	-
155	49,5	6		4		-		-	
165	52,5	1		1		-		-	
175	55,5	1	19 m ³	-	11 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	2,900 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		60	92 m ³	13	23 m ³	1	0,827 m ³	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-	-

922/2026/5302/2/112 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 4/11:2025/1439, 4/11:2025/1438, 4/11:2025/1437

Remarques éventuelles pour le lot 112

Présence de recrûs et de semis : respect impératif de l'art. 38 §1 du CDC.

Conformément à l'article 42 du cahier général des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels et en application de la circulaire biodiversité :

- conformément à l'article 31 §1, abattage interdit entre le 01/04 et le 30/06;
 - abattage et ébranchage manuel obligatoire;
 - abattage uniquement en dehors des zones de semis denses;
 - débusquage au fur et à mesure de l'abattage (délai max 24h après l'abattage);
 - circulation des engins uniquement dans les zones définies en concertation avec l'Agent forestier.
- Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 113

Cantonnement BOUILLON

Propriété ROCHEHAUT F.E.

INFORMATIONS : PIROT Sébastien, 061/230880, 0479/8668000,2798 Ha; 96 bois; cube moyen : 1831 dm³; circ moyenne : 123 cm; 176 m³ grumes

Comp/Pa : 4/91

Lieu(x) - dit(s)

LES GRANDS PRES - cpe 9

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 113		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,295 m ³	-	-	1	0,295 m ³	-	-
65	20,5	3	1,296 m ³	1	0,432 m ³	1	0,432 m ³	-	-
75	24,0	5		-		3		-	-
85	27,0	4	6,073 m ³	1	0,777 m ³	2	3,333 m ³	-	-
95	30,0	5		-		-		-	-
105	33,5	6		-		3		-	-
115	36,5	8	24 m ³	-	-	2	6,555 m ³	-	-
125	40,0	4		5		1		-	-
135	43,0	9		3		-		-	-
145	46,0	3	32 m ³	-	15 m ³	1	4,066 m ³	-	-
155	49,5	3		1		2		-	-
165	52,5	3		2		-		-	-
175	56,5	2	24 m ³	3	19 m ³	-	5,330 m ³	-	-
185	59,0	-		2		1		-	-
195	62,0	-	-	3	20 m ³	-	3,772 m ³	-	-
205	65,0	-		-		1		-	-
215	68,5	-	-	1	5,040 m ³	-	4,600 m ³	-	-
Totaux Gr.		56	88 m ³	22	60 m ³	18	28 m ³	-	-
Houp./tall.			-		-		-	-	-

922/2026/5344/2/113 Tr 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 4/91:2025/1327, 4/91:2025/1326, 4/91:2025/1328

Remarques éventuelles pour le lot 113

Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

LOT 200

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98

9,1933 Ha; 3489 bois; cube moyen : 46 dm³; circ moyenne : 34 cm; 160 m³ grumes
Comp/Pa : 507/1, 511/1, 511/10

Lieu(x) - dit(s)

LAMBEFAYS

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 200		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL	MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL	MELEZE DU JAPON AMELIORATION BORDURE NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 220		-		399	
35	11,0	783	48 m ³	2	0,072 m ³	244	15 m ³
45	14,5	367		4		92	
55	17,5	130	39 m ³	7	0,996 m ³	35	9,462 m ³
65	20,5	74	14 m ³	3	0,510 m ³	11	1,925 m ³
75	24,0	22		7		1	
85	27,0	10	11 m ³	5	4,010 m ³	-	0,290 m ³
95	30,0	2		4		-	
105	33,5	1		5		-	
115	36,5	-	1,871 m ³	5	10 m ³	-	-
125	40,0	-		-		-	
135	43,0	1	1,424 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 610	115 m ³	42	16 m ³	782	27 m ³
Houp./tail.		-		-		-	-

953/2026/3320/P/200 Tri 009

LOT 200		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre
25	8,0	24		-		-		-
35	11,0	13	0,767 m ³	-	-	-	-	-
45	14,5	15		-		-		-
55	17,5	1	0,979 m ³	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		53	1,746 m ³	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-

953/2026/3320/P/200 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 511/10:2025/392, 511/10:2025/393, 511/1:2025/397, 511/10:2025/390, 511/1:2025/396,
511/10:2025/398, 507/1:2025/394, 511/10:2025/391, 507/1:2025/395

Remarques éventuelles pour le lot 200

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante (Comp 511/1 et 507/1), à la hauteur recoupe et au défilement (Comp 511/10) et à la hauteur recoupe et décroissance pour les bouleaux
- Interdiction d'exploitation mécanisée du 15/04 au 15/07; débusquage au cheval obligatoire pendant cette période
- Présence de feuillus à différents stades (semis/gaulis/perchis) : respect impératif de ces feuillus
- Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2027.

LOT 201

Cantonnement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

INFORMATIONS : COLLOT Jérôme, 061/61.46.09, 0477/85.66.19

1,4041 Ha; 179 bois; cube moyen : 2636 dm³; circ moyenne : 157 cm; 472 m³ grumes
 Comp/Pa : 248/2, 249/2

Lieu(x) - dit(s)

THIER DU MONT

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 201		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL		GRANDIS DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	-	-	-	-	-	-	1	0,742 m ³
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	4		1		-		2	
115	36,5	2	7,361 m ³	1	1,944 m ³	-	-	5	9,287 m ³
125	40,0	-		1		-		5	
135	43,0	1		-		-		16	
145	46,0	-	1,701 m ³	1	2,956 m ³	-	-	19	81 m ³
155	49,5	-		1		-		18	
165	52,5	-		-		-		24	
175	55,5	-	-	-	1,934 m ³	-	-	12	154 m ³
185	59,0	-		-		-		12	
195	62,0	-	-	-	-	-		10	83 m ³
205	65,0	-		-		-		4	
215	68,5	-		-		-		2	
225	71,5	-	-	-	-	1	5,097 m ³	-	27 m ³
Totaux Gr.		8	9,062 m ³	5	6,834 m ³	1	5,097 m ³	130	355 m ³
Houp./tail.		-		-		-		-	

953/2026/3320/P/201 Tri 014

LOT 201

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 201 Espèce Coupe Qualité Type	GRANDIS DEFINITIVE BORDURE NORMAL	GRANDIS DEFINITIVE SEC NORMAL	GRANDIS SANITAIRE SEC NORMAL	TSUGA SANITAIRE SCOLYTE VERT RX NORMAL				
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115 36,5	-	-	2	2,790 m ³	-	-	-	-
125 40,0	-		1		-		2	
135 43,0	-		3		-		-	
145 46,0	1	1,908 m ³	5	19 m ³	-	-	-	3,228 m ³
155 49,5	-		2		-		-	
165 52,5	-		4		1		1	
175 55,5	-	-	3	26 m ³	1	6,106 m ³	1	5,959 m ³
185 59,0	1		3		-		-	
195 62,0	1	6,477 m ³	-	11 m ³	-	-	-	-
205 65,0	-		-		-		-	
215 68,5	1		-		-		-	
225 71,5	1		-		-		-	
235 75,0	1	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.	6	21 m ³	23	59 m ³	2	6,106 m ³	4	9,187 m ³

953/2026/3320/P/201 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 248/2:2025/822, 248/2:2025/823, 248/2:2025/825, 249/2:2025/827, 248/2:2025/824, 248/2:2025/821, 248/2:2025/937, 249/2:2025/936, 249/2:2025/828, 249/2:2025/826, 249/2:2025/829

Remarques éventuelles pour le lot 201

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Dans les parcelles 248/2.5 (Volume concerné = 207 m³) : présence de semis naturels - respect impératif de l'art 38, §1er du CdC. Abattage hors de la zone de semis et ébranchage des bois sur le pourtour de la mise à blanc et abattage directionnel hors des semis. Pas de circulation de machine dans la zone de semis.
- Pour raisons culturelles et sanitaires : délai impératif d'exploitation : 31/03/2027

LOT 210

Cantonnement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-186



Propriété SAINT-HUBERT CNE

INFORMATIONS : GEUSE Annick, 0471 67 10 36, 0471 67 10 36

11,9582 Ha; 2622 bois; cube moyen : 49 dm³; circ moyenne : 33 cm; 129 m3 grumes

Comp/Pa : 146/4

Lieu(x) - dit(s)

POTEAU DE MOCHAMPS - cpe 5

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 210		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION		NORMAL					
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 247		-		-		-	
35	11,0	908	67 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	342		-		-		-	
55	17,5	98	54 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	22	5,786 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	1	1,562 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	1	0,603 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 622	129 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-	-

953/2026/3461/P/210 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 146/4:2025/648

Remarques éventuelles pour le lot 210

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Présence de cloisonnements tous les 30 m : respect impératif de l' art.38§3 du CdC
- Entre les cloisonnements, débusquage au cheval obligatoire

LOT 211

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-186



Propriété SAINT-HUBERT CNE

INFORMATIONS : GEUSE Annick, 0471 67 10 36, 0471 67 10 361,5350 Ha; 24 bois; cube moyen : 1648 dm³; circ moyenne : 162 cm; 40 m³ grumes

Comp/Pa : 146/10

Lieu(x) - dit(s)

POTEAU DE MOCHAMPS

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 211		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	-	0,695 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	1		1		-		-	
145	46,0	2	3,618 m ³	2	4,576 m ³	-	-	-	-
155	49,5	4		1		-		-	
165	52,5	3		-		-		-	
175	55,5	1	12 m ³	1	3,551 m ³	-	-	-	-
185	59,0	3		-		-		-	
195	62,0	-	6,210 m ³	1	2,487 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1	6,058 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		17	29 m ³	7	11 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-	-	-	-

953/2026/3461/P/211 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 146/10:2025/677, 146/10:2025/676

Remarques éventuelles pour le lot 211

- Mesures prises au compas
- Cubage : hauteur de recoupe et défilement
- Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (circulaire biodiversité et site NATURA) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 1/04 au 15/08
- Les bois de moins de 100 cm de circonférence et TOUS les houppiers (bois sains + bois scolytés) sont réservés
- Recoupe imposée (indiquée sur la grume) pour les hêtres sains
- Recoupe imposée (10 m) pour les hêtres scolytés et délivrés par 4 flaches

LOT 300

Cantonnement LIBIN
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-22



Propriété LIBIN CNE

INFORMATIONS : GOETHALS Gonzaguet, 0475/75.56.95,
1,1381 Ha; 38 bois; cube moyen : 2598 dm³; circ moyenne : 158 cm; 99 m³ grumes
Comp/Pa : 321/4

Lieu(x) - dit(s)

BANNET - cpe 11

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 300		Espèce		EPICEA		EPICEA					
Coupe	Qualité	DEFINITIVE	DEFINITIVE	BORDURE	NORMAL						
Type											
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		2		-		-		-	
85	27,0	-	0,539 m ³	1	1,649 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-		-		-	
105	33,5	1		-		-		-		-	
115	36,5	1	2,429 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		1		-		-		-	
135	43,0	4		-		-		-		-	
145	46,0	2	15 m ³	-	1,456 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	3		1		-		-		-	
165	52,5	2		1		-		-		-	
175	55,5	2	19 m ³	2	10 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-		-	
195	62,0	2	14 m ³	1	3,499 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		2		-		-		-	
215	68,5	1		2		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-		-	
245	78,0	-	8,738 m ³	-	16 m ³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	5,793 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		24	60 m ³	14	38 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

951/2026/3319/P/300 Tril 013

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 321/4:2025/68, 321/4:2025/69

Remarques éventuelles pour le lot 300

- Mesure au compas - Estimation du volume à la hauteur dominante.
- Pas de branches dans la pâture voisine.
- Délai impératif d'exploitation : 31/03/2027.

LOT 310

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-190

Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : DELOGE Anthony, 0473/54.53.24, 0473/54.53.242,5913 Ha; 332 bois; cube moyen : 2780 dm³; circ moyenne : 167 cm; 923 m³ grumes

Comp/Pa : 419/1

Lieu(x) - dit(s)

Tringlanfontaine - cpe 10

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 310		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	9	17 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	20		-		-		-	
135	43,0	22		-		-		-	
145	46,0	45	153 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	41		-		-		-	
165	52,5	49		-		-		-	
175	55,5	36	342 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	28		-		-		-	
195	62,0	22	177 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	25		-		-		-	
215	68,5	13		-		-		-	
225	71,5	5		-		-		-	
235	75,0	6		-		-		-	
245	78,0	4	234 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		332	923 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

951/2026/3118/P/310 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 419/1:2025/1035

Remarques éventuelles pour le lot 310

- Mesure au compas.
- Exploitation sur lit de branches sur layons distants de 35 m, abattage et ébranchage au fur et à mesure de l'exploitation.
- Préserver les semis naturels

LOT 311

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : LEYDER Maxime, 061/65.00.90, 0479/8698602,5000 Ha; 381 bois; cube moyen : 2507 dm³; circ moyenne : 151 cm; 955 m³ grumes

Comp/Pa : 201/1

Lieu(x) - dit(s)

Hadjeaux - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 311		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	3		-		-		-	
115	36,5	23	34 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	39		-		-		-	
135	43,0	59		1		-		-	
145	46,0	64	301 m ³	-	1,825 m ³	-	-	-	-
155	49,5	67		-		-		-	
165	52,5	49		1		-		-	
175	55,5	36	456 m ³	2	10 m ³	-	-	-	-
185	59,0	23		1		-		-	
195	62,0	5	115 m ³	-	3,998 m ³	-	-	-	-
205	65,0	3		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	27 m ³	1	6,500 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		375	933 m ³	6	22 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-				

951/2026/3118/P/311 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 201/1:2025/1079, 201/1:2025/1078

Remarques éventuelles pour le lot 311

- Mesure au compas.
- Exploitation sur lits de branches sur layons distants de 35 m.
- Abattage, ébranchage et débusquage au fur et à mesure de l'exploitation.
- Préserver les semis naturels.

LOT 312

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-190

Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : LEYDER Maxime, 061/65.00.90, 0479/8698606,1957 Ha; 239 bois; cube moyen : 1232 dm³; circ moyenne : 109 cm; 294 m³ grumes

Comp/Pa : 259/1

Lieu(x) - dit(s)

LONGUES VIREES - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 312		EPICEA CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL		EPICEA CLOISONNEMENT BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	17	12 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	49		-		-		-	
105	33,5	55		1		-		-	
115	36,5	57	181 m ³	2	3,901 m ³	-	-	-	-
125	40,0	32		-		-		-	
135	43,0	17		1		-		-	
145	46,0	3	91 m ³	1	4,171 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1	2,677 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		234	287 m ³	5	8,072 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-	-	-	-

951/2026/3118/P/312 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 259/1:2025/1080, 259/1:2025/1081

Remarques éventuelles pour le lot 312

- Mesure au compas.
- Exploitation sur lits de branches sur layons distants de 35 m.
- Abattage, ébranchage et débusquage au fur et à mesure de l'exploitation.
- Préserver les semis naturels.

LOT 313

Cantonnement LIBIN
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : LEYDER Maxime, 061/65.00.90, 0479/869860

1,5478 Ha; 105 bois; cube moyen : 2463 dm³; circ moyenne : 146 cm; 259 m³ grumes
Comp/Pa : 262/1

Lieu(x) - dit(s)

WIMBE EST - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 313		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,600 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	4		-		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	9	19 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	15		1		-		-	
135	43,0	9		-		3		-	
145	46,0	7	54 m ³	-	1,531 m ³	2	12 m ³	-	-
155	49,5	10		-		3		-	
165	52,5	5		1		4		-	
175	55,5	8	64 m ³	-	2,820 m ³	6	48 m ³	-	-
185	59,0	2		-		5		-	
195	62,0	1	11 m ³	-	-	-	23 m ³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	4	23 m ³	-	-
Totaux Gr.		76	149 m ³	2	4,351 m ³	27	106 m ³	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

951/2026/3118/P/313 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 262/1:2025/1084, 262/1:2025/1082, 262/1:2025/1083

Remarques éventuelles pour le lot 313

- Mesure au compas
- Préserver les semis naturels.

LOT 314

Cantonnement LIBIN
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : GILLES Philippe, , 0477/67 04 262,7569 Ha; 835 bois; cube moyen : 1777 dm³; circ moyenne : 129 cm; 1483 m³ grumes

Comp/Pa : 106/1

Lieu(x) - dit(s)

Virée des Fourneaux. - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 314		Espèce Coupé Qualité Type		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	7	4,172 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	27		-		-		-		-	
105	33,5	99		-		-		-		-	
115	36,5	159	327 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	162		-		-		-		-	
135	43,0	165		-		-		-		-	
145	46,0	102	800 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	71		-		-		-		-	
165	52,5	19		-		-		-		-	
175	55,5	18	325 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	3		-		-		-		-	
195	62,0	3	28 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.		835	1 484 m ³	-	-	-	-	-	-	-	-

051/2026/3118/P/314 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 106/1:2025/1060

Remarques éventuelles pour le lot 314

- Mesure au compas
- Exploitation sur lits de branches sur layons distants de 35 m.
- Abattage, ébranchage et débusquage au fur et à mesure de l'exploitation.
- Préserver les semis naturels.

LOT 315

Cantonnement LIBIN
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : GILLES Philippe, , 0477/67 04 26

0,5404 Ha; 148 bois; cube moyen : 1681 dm³; circ moyenne : 127 cm; 249 m3 grumes

Comp/Pa : 105/1

Lieu(x) - dit(s)

Fontaine du Prêtre. - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 315		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE	NORMAL						
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	4	2,831 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	7		-		-		-	
105	33,5	20		-		-		-	
115	36,5	21	51 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	26		-		-		-	
135	43,0	33		-		-		-	
145	46,0	18	141 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	10		-		-		-	
165	52,5	5		-		-		-	
175	55,5	-	42 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	1	12 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		148	249 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-	-

951/2026/3118/P/315 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 105/1:2025/1061

Remarques éventuelles pour le lot 315

- Mesure au compas
- Exploitation sur lits de branches sur 1 seul layon.
- Abattage, ébranchage et débusquage au fur et à mesure de l'exploitation.
- Préserver les semis naturels.
- Pas de branches dans le cours d'eau jouxtant la parcelle.

LOT 316

Cantonnement LIBIN
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : GILLES Philippe, , 0477/67 04 260,3000 Ha; 66 bois; cube moyen : 2400 dm³; circ moyenne : 151 cm; 158 m³ grumes

Comp/Pa : 317/20, 321/20

Lieu(x) - dit(s)

VIREE DU CHAT - cpe 6, VIREE DES SARRASINS - cpe 5

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 316		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE	BORDURE	NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,958 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	4		-		-		-	
105	33,5	3		-		-		-	
115	36,5	2	7,472 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	9		-		-		-	
135	43,0	7		-		-		-	
145	46,0	7	38 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	9		-		-		-	
165	52,5	5		-		-		-	
175	55,5	2	42 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	5		-		-		-	
195	62,0	4	36 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	3		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	2	34 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		66	158 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-	-	-	-	-	-

951/2026/3118/P/316 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 317/20:2025/1056, 321/20:2025/1062

Remarques éventuelles pour le lot 316

- Mesure au compas

LOT 317

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : DELOGE Anthony, 0473/54.53.24, 0473/54.53.24

0,5000 Ha; 54 bois; cube moyen : 3564 dm³; circ moyenne : 174 cm; 192 m³ grumes

Comp/Pa : 402/20, 403/20

Lieu(x) - dit(s)

GROS BOIS - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 317	Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
Circ.	Diam.										
85	27,0	1 0,535 m ³		-		-		-		-	
95	30,0	-		-		-		-		-	
105	33,5	1		-		-		-		-	
115	36,5	-		0,938 m ³		-		-		-	
125	40,0	1		-		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-		-	
145	46,0	7 18 m ³		-		-		-		-	
155	49,5	4		-		-		-		-	
165	52,5	5		-		-		-		-	
175	55,5	11 63 m ³		-		-		-		-	
185	59,0	9		-		-		-		-	
195	62,0	10 88 m ³		-		-		-		-	
205	65,0	1		-		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-		-	
235	75,0	1		-		-		-		-	
245	78,0	-		16 m ³		-		-		-	
255	81,0	-		-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-		-	
275	87,5	1 5,750 m ³		-		-		-		-	
Totaux Gr.		54 192 m ³		-		-		-		-	
Houp./tail.		-		-		-		-		-	

951/2026/3118/P/317 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 402/20:2025/1036, 403/20:2025/1046

Remarques éventuelles pour le lot 317

- Mesure au compas

LOT 318

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-190



Propriété DAVERDISSE CNE

INFORMATIONS : GILLES Philippe, , 0477/67 04 2640,2010 Ha; 1297 bois; cube moyen : 479 dm³; circ moyenne : 73 cm; 622 m³ grumes

Comp/Pa : 107/1, 400/1, 401/20, 408/20, 409/20

Lieu(x) - dit(s)

GROS BOIS - cpe 2, Massaumont - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 318		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	-	-	147	5,292 m ³
45	14,5	-	-	-	-	-	-	163	
55	17,5	-	-	-	-	-	-	186	41 m ³
65	20,5	2	0,574 m ³	-	-	-	-	162	46 m ³
75	24,0	8		-	-	2		151	
85	27,0	6	6,402 m ³	-	-	5	3,628 m ³	119	124 m ³
95	30,0	-	-	-	-	2		106	
105	33,5	2		3		8		75	
115	36,5	1	3,049 m ³	-	2,679 m ³	2	12 m ³	63	215 m ³
125	40,0	1		1		2		29	
135	43,0	-	-	1		2		21	
145	46,0	-	1,507 m ³	-	3,268 m ³	1	9,127 m ³	12	108 m ³
155	49,5	-	-	-	-	1		7	
165	52,5	-	-	2	5,874 m ³	-	2,758 m ³	4	31 m ³
Totaux Gr.		20	12 m ³	7	12 m ³	25	28 m ³	1 245	570 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

951/2026/3118/P/318 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 401/20:2025/1038, 107/1:2025/1045, 400/1:2025/1037, 408/20:2025/1040, 409/20:2025/1042, 107/1:2025/1043, 107/1:2025/1044, 409/20:2025/1041, 401/20:2025/1039

Remarques éventuelles pour le lot 318

- Mesure au compas

LOT 330

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-33

Propriété WELLIN CNE

INFORMATIONS : MARLIN Loup, , 0479 86 55 110,2129 Ha; 117 bois; cube moyen : 979 dm³; circ moyenne : 101 cm; 115 m³ grumes

Comp/Pa : 313/1

Lieu(x) - dit(s)

CHAUMONT COLIRE V.PRES - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 330		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	6	2,172 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	10		-	-	-	-	-	-
85	27,0	20	17 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	21		-	-	-	-	-	-
105	33,5	25		-	-	-	-	-	-
115	36,5	17	64 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	9		-	-	-	-	-	-
135	43,0	8		-	-	-	-	-	-
145	46,0	1	32 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		117	115 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

951/2026/3554/P/330.Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 313/1:2025/1085

Remarques éventuelles pour le lot 330

- Mesure au compas. Estimation du volume à la hauteur dominante.
- Exploitation sur lits de branches sur layons distants de 35 m.

LOT 331

Cantonnement LIBIN

Certifié PEFC 100%

N° de sous-certificat : B-292784-33

Propriété WELLIN CNE

INFORMATIONS : MARLIN Loup, , 0479 86 55 113,2676 Ha; 1070 bois; cube moyen : 101 dm³; circ moyenne : 41 cm; 108 m³ grumes

Comp/Pa : 404/1, 404/5

Lieu(x) - dit(s)

Fraîches Hazelles - cpe 6

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 331		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA SANITAIRE NORMAL NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE VERT RX NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	199		-		-		-	
35	11,0	428	18 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	278		-		-		-	
55	17,5	116	41 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	9	2,250 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		2		-	
85	27,0	-	-	1	0,535 m ³	1	1,381 m ³	-	-
95	30,0	-		4		5		-	
105	33,5	-		4		3		1	
115	36,5	-	-	4	12 m ³	3	10 m ³	-	0,984 m ³
125	40,0	-		2		3		-	
135	43,0	-		4		1		-	
145	46,0	-	-	-	10 m ³	-	6,272 m ³	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-	-	-	2,463 m ³	1	2,814 m ³	-	-
Totaux Gr.		1 030	61 m ³	20	25 m ³	19	20 m ³	1	0,984 m ³
Houp./tail.		-		-		-		-	

951/2026/3554/P/331 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 404/5:2025/1119, 404/5:2025/1121, 404/5:2025/1120, 404/1:2025/1122

Remarques éventuelles pour le lot 331

- mesure au compas
- Les scolytés sont repérés à la couleur.
- Pour raisons sanitaires, délai impératif d'abattage et de vidange au 30/06/2026.

FORMULAIRES

**SOUMISSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges**

Vente de bois du (date)		
A (lieu)		
Propriétaire		
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :		
NOM	PRENOM :	
ADRESSE		
TEL.....	GSM.....	
(REPRESENTE PAR))		
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée		
la somme de €,	€ hors frais et TVA.	
soit en toutes lettres :		
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°		
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA		
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :		
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;		
<input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par :		
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;		
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.		
Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.		

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf regroupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5). Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

**SOUMISSION : Modèle pour lot < 35 m³
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges**

Vente de bois du (date)			
A (lieu)			
Propriétaire			
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :			
NOM		PRENOM :	
ADRESSE			
TEL.....	GSM.....		
(REPRESENTE PAR))			
Je déclare offrir pour le lot n°		de la vente susvisée	
la somme de €,		€ hors frais et TVA.	
soit en toutes lettres :			
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°			
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA			
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :			
<input checked="" type="checkbox"/> je présente comme caution physique :			
NOM		PRENOM :	
ADRESSE			
TEL.....	GSM.....		
PROFESSION :			
<input checked="" type="checkbox"/> ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :			
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par :			
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;			
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;			
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal marque son accord ;			
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal de l'Administration venderesse.			

(*) : Biffer la mention inutile

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à , le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf regroupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)		
A (lieu)		
Propriétaire		
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)		
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)		
domicilié	à	(adresse)
à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.		

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)
.....

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (*en toutes lettres*) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur de (*) , propriétaire des bois, et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur/Receveur régional/Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à , le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges**

Je soussigné, Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :

..... déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de : euros

délivrée par (*organisme de cautionnement*)

afin de garantir au profit de (propriétaire) l'offre de (soumissionnaire)

lors de la vente de bois du (*date*)
à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à , le

Le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges**

A Monsieur le Receveur des Recettes Domaniales et des Amendes Pénales
Ministère des Finances

Monsieur le Receveur,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)
domicilié à (adresse)
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1) soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue
le (date) à (lieu)
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :
..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à , le

L'organisme de cautionnement

(signature)

**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges**

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)
domicilié à (adresse)
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1) soit (en toutes lettres) euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue
le (date)
à (lieu)
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :
..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à , le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date		
Heure		
Je soussigné, responsable du triage :		
NOM		PRENOM :
GRADE (ACCOMPAGNE PAR))		
En présence de :		
NOM		PRENOM :
ADRESSE		
TEL.....		GSM.....
NE LE		A
En sa qualité de :		
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous		
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration		
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....		
de la forêt de		
située dans le cantonnement de		
sur le triage de		
qui constituent le lot n° de la vente du		
adjugé à		
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :		
1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>		
2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>		
3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>		
4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>		
5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>		
6. <i>Remarques diverses</i>		

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à , le , en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

**PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges**

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

- administrateur-délégué de l'entreprise
- gérant de l'entreprise
- entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

- avant exploitation
- après exploitation
- sur tout le territoire wallon, pendant la période du au
- pour le lot de la vente du à

Fait à , le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :

CIRCULATION DES VEHICULES/ENGINS SUR LES COURS D'EAU
DEMANDE D'AUTORISATION

(Base légale : LCN du 12/07/73 art.58bis – AGW du 19/01/1995)

(Document à transmettre au Directeur du DNF via l'agent de triage et le Chef de cantonnement)

Je soussigné

Nom/Société :

Rue **N°**

Code postal..... **Localité** :

Tél/Fax/Mail :

Sollicite l'autorisation de faire circuler/traverser des véhicules/engins sur :

- Les berges
- Les digues
- Le lit
- Les passages à gué

Du cours d'eau..... classé en catégorie à (lieu-dit).....
et traversant le triage de du Cantonnement de

Je joins en annexe un extrait de carte topographique situant les endroits concernés et les renseignements suivants :

Nature de l'activité :

Forestière / Agricole / Piscicole / Utilité publique ou scientifique / Sportive (*)

Activité – Description

Nature des travaux :

Si exploitation forestière :

Vente du : Lot :

Volume : Feuillus/Résineux (*)

Epoque : Durée :

Véhicules/Engins :

Types : Nombre :

Autre(s) :

Par le seul fait de l'introduction de la présente, je m'engage à respecter les conditions générales suivantes en fonction de la nature des travaux :

1. Avertissement du titulaire du triage au moins 72 heures avant le début des travaux (état des lieux préalables - photos).
2. Interdiction d'ébrancher et d'écarter à moins de 6 m de la crête des berges du cours d'eau.
3. Interdiction de toute opération de vidange ou de remplissage de carburant, lubrifiant ou liquide hydraulique sont proscrites à moins de 100 m des berges du cours d'eau.
4. Interdiction de travailler de nuit ainsi que les week-ends et jours fériés.
5. Avertissement du titulaire du triage au moins 72 heures avant la fin des travaux (état des lieux de clôture).
6. Dans les sites Natura 2000, les conditions susvisées sont adaptées suivant la nature de l'unité de gestion.
7. La délivrance d'une autorisation ne dégage pas la responsabilité du requérant en matière de dégâts ni de réparations éventuels.

Fait à le

Signature du requérant

Transmis au Chef de cantonnement avec avis favorable/défavorable (*)

Conditions particulières (en annexe)

Cet avis a été concerté avec :

- Le gestionnaire du cours d'eau (M/Mme tél :
- Le Service de la Pêche (M/Mme tél :
- Le requérant ou son représentant (M/Mme tél :

Date L'agent des forêts

Transmis à Monsieur le Directeur, pour décision, avec avis favorable/défavorable (*)

Remarques éventuelles jointes en annexe.

Date Le Chef de cantonnement

DECISION DU DIRECTEUR :

DEROGATION ACCORDEE

REFUSEE (**)

Conditions éventuelles :

Date Le Directeur

(*) Biffer la mention inutile

(**) En cas de refus d'autorisation, le requérant peut introduire, par envoi recommandé, dans les dix jours de la notification de la décision de refus, un recours auprès de l'Inspecteur général du Département de la Nature et des Forêts, lequel statue dans les trente jours.

A défaut pour l'autorité compétente d'avoir statué dans le délai requis, l'autorisation est réputée acquise.

ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION
DES VEHICULES/ENGINS SUR LES COURS D'EAU

Conditions particulières

1. Justification de la dérogation

2. Précautions particulières

3. Croquis éventuel (au verso)

4. Etat des lieux préalable
(description - photo(s) à annexer – réalisé ou non)

5. Considérations particulières pour le ruisseau en objet
(Périodes d'interdiction liées au frai)

Débardage autorisé de à

6. Autre(s)

Fait à le			
L'Agent des Forêts (nom et signature)	L'Agent du Service de la Pêche (nom et signature)	Le requérant ou son représentant (nom et signature)	Le gestionnaire du cours d'eau (nom et signature)

**DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges**

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM.....

FAX)

(REPRÉSENTANT L'ENTREPRISE

Je demande une prorogation relative aux compartiments n°
de la forêt de
située dans le cantonnement de
sur le triage de
qui constituent le lot n° de la vente du
qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €

Nature de la coupe :

Permis d'exploiter délivré le :

Echéance du délai d'exploitation initial :

Volume initial de la coupe : m³

Volume restant sur pied : m³

Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha

Je sollicite :

une première prorogation

du délai d'abattage

une seconde prorogation

du délai de vidange

Pour une durée de :

1 trimestre 2 trimestres 3 trimestres 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à , le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à , le

Le Directeur,

Suivi interne de la prorogation

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
	Date de fin d'abattage :
	= €
	= Nombre de trimestres : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 1% + <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 2%
Vidange	Rappel surface non vidangée (**) : ha
	Date de fin de vidange : = €
	= Nombre d'années : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (**) x 370,00 €
Total	= €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable
Motivation :
Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.
Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange
Motivation :
Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
(si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts



Date

Le Chef de Cantonnement

o Transmis au responsable du triage
Pour information et demande de suivi de la prorogation
Date Le Chef de Cantonnement



o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au:
.....
 refusée

Motivation :
.....

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
copie de l'original

Date Le Directeur



PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date			
Heure			
Je soussigné, responsable du triage :			
NOM		PRENOM :	
GRADE			
(ACCOMPAGNE PAR)			
En présence de :			
NOM		PRENOM :	
ADRESSE			
TEL.....		GSM.....	
NE LE		A	
En sa qualité de :			
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous			
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration			
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....			
de la forêt de			
située dans le cantonnement de			
sur le triage de			
qui constitue le lot n° de la vente du			
adjugé à			
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i> 			
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :			
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. <input type="checkbox"/> NON			

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à , le , en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date				
Heure				
Je soussigné, chef de cantonnement à				
NOM		PRENOM :		
GRADE				
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :				
NOM		PRENOM :		
ADRESSE				
TEL.....		GSM.....		
NE LE		A		
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.				
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituait le lot n° de la vente du adjugé à				

Fait à , le , en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

